







## **ZFE Lyon**

La CGT accompagne les personnes en difficulté par rapport a l'application de la critair 2

La CGT et l'Ugict-CGT se sont fortement engagées et mobilisées pour la transition écologique.

Il est impératif que nous changions nos modes de vie, de travail, de loisirs et de déplacements.

Il est impératif également de permettre à toutes et tous de s'engager sur cette voie, et c'est bien là que le bas blesse !! Car certains d'entre nous ayant la volonté d'agir peuvent se permettre de changer de véhicule.



De nombreux-ses salarié-es, travaillant en horaires décalés, entrent et sortent de la métropole de Lyon sans aucun autre moyen de transport que leur véhicule personnel, car les transports en commun sont inexistants.

Au 1er janvier 2025, ces personnes allaient se trouver en non-conformité avec la réglementation Critair.

Reçue en audience à notre demande par la Métropole de Lyon, la CGT obtient une dérogation pour les travailleurs en horaires décalés.

Alors que la **CGT** intervient depuis des mois dans tous les établissements, la seule réponse des entreprises a été d'un cynisme sans nom :

## « C'est la loi, CHANGEZ DE VOITURE!»

Ce n'est ni la volonté écologique des personnes, ni l'offre de voitures dites « propres » qui manquent, mais bien les moyens financiers !

La transition écologique ne pourra se faire que si chacun-e obtient les moyens de le faire. Les politiques publiques actuelles en ville, métropole, département, région et état négligent, voir méprisent l'enjeu écologique, alors qu'il est primordiale.

Sans une volonté politique forte, d'augmentation des salaires, permettant à chacun de vivre décemment et écologiquement, et une refonte de l'offre des transports, la transition ne se fera qu'avec des pis allés.

Nos enployeurs ont aussi une responsabilité, rappelons toutes les lignes de ramassage qui ont été supprimées!

C'est Une délégation **CGT** des secteurs des cheminots de Lyon ainsi que des TCL qui a été reçue par le chef de cabinet de Bruno BERNARD, le Président de la Métropole de Lyon. Devant nos arguments (niveaux des salaires, éloignement géographique dû au prix de l'immobilier au cœur de l'agglomération, continuité du service public, prix des voitures récentes...), la Métropole va donc prendre plusieurs mesures et publié un arrêté dans les prochains jours :

- · Dérogation « papier » à télécharger sur le site pour les agents en horaires décalés, à faire valider par le service RH et à apposer derrière le pare-brise.
- · Un macaron, type vignette « horaires décalés » viendra ensuite et sera à coller sur le parebrise.
- · Cette dérogation sera valable deux ans (jusqu'au 31 décembre 2026).

Lien ZFE grand Lyon: <a href="https://zfe.grandlyon.com/particulier/">https://zfe.grandlyon.com/particulier/</a>

Lien vers la dérogation: https://www.toodego.com/media/uploads/2024/12/20/attestation-horaires-decales.pdf

CGT

Si vous pensez être concerné-es par cette dérogation, contactez un-e syndiqu é-e CGT ou UGICT CGT